

En bref

Course sur la 15 : le survivant plaide coupable

JUSTICE. Patrick Riposo, ce père de famille de 37 ans de Laval qui avait été impliqué dans une course mortelle sur l'autoroute 15 à la hauteur de Boisbriand, dans les Laurentides, en octobre 2008, a plaidé coupable à des accusations de conduite dangereuse causant la mort et de conduite dangereuse causant des blessures hier au palais de justice de Saint-Jérôme. L'autre

conducteur qui avait été impliqué dans la course, où les vitesses ont atteint plus de 170 km/h, est mort à la suite d'une collision. Dany Robert, 28 ans, de Saint-Jérôme, avait succombé à ses blessures deux jours après la course folle.

LA PRESSE CANADIENNE

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article publié le 9 juillet sur la crise d'Oka. Pierre Trudel est anthropologue au cégep du Vieux-Montréal et chargé de cours en science politique à l'UQAM et non professeur à l'Université de Montréal. Nos excuses.

● MÉTRO

Deux fois moins de bleuets

- ▶ Les bleuets québécois ont souffert du froid
- ▶ La récolte devrait être moins importante cette année que l'an passé

AGRICULTURE. Les récoltes de bleuets sont 50 % inférieures à celles des années précédentes, selon un bilan régional de mi-saison.

C'est principalement à cause de la grêle et du gel tardif que le fruit n'a pas pu atteindre sa moyenne de rendement, selon un bilan de la Financière agricole. Ces questions de température se sont posées jusqu'au mois de juin dans certaines régions.

En ce qui concerne les résultats sur les prix, M. Senneville, directeur général de l'organisation Les bleuets

sauvages du Québec, a précisé qu'on ne saura si les bleuets coûteront plus chers qu'à partir du mois d'août.

Les problèmes liés au froid ont également eu des conséquences sur la production de certaines variétés de pommes et de fraises. Il s'agit de celles qui poussent dans des zones où il y a eu des gelées tardives, comme au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour la plupart des cultures québécoises, les rendements de la mi-saison atteignent leur moyenne et la qualité est bonne. Cepen-

Le Fonds national de garantie des calamités agricoles, créé en 2009, permet d'indemniser les exploitants ayant subi des dommages à leur culture.

dant, plusieurs agriculteurs, dont des producteurs de bleuets, ont dû présenter des avis de dommages auprès de la Financière agricole. Cette année il y a eu 2 171 demandes, contre 1 814 en 2009. La Financière agricole est en re-vanche positive quant aux résultats

des pommes de terre, du maïs et des céréales.

● KELLY VILO

